

Ordonnance souveraine n° 15.038 du 26 septembre 2001 rendant exécutoire l'Accord International de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et reconduit en 1993 et prorogé en dernier lieu en 2000

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	26 septembre 2001
Publication	Journal de Monaco du 5 octobre 2001 ^[1 p.2]
Thématiques	International - Général ; Commerce et développement ; Commerce international ; Produits et services

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2001/09-26-15.038@2005.06.25>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 octobre 2001

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2001/Journal-7515>